

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**PORTANT SUR UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE***

Délibération n° C-2021-06-16/14

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ :
RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2019***Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, président*

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

**Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

| | |
|--|-----------|
| Nombre de délégués en exercice : | 28 |
| Quorum : | 12 |
| Nombre de délégués titulaires présents : | 14 |
| Nombre de délégués suppléants présents : | 1 |
| Total de délégués présents | 15 |
| Nombre de pouvoirs : | 4 |
| Nombre total de délégués ayant voix délibérative : | 19 |

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

| | | | | |
|---------------------|------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Gilbert-Luc DEVINAZ | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Nicolas BARLA | (Métropole de Lyon) |
| Pierre-Alain MILLET | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Corinne SUBAÏ | (Métropole de Lyon) |
| Sylvain GODINOT | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Éric PEREZ | (Métropole de Lyon) |
| Jean-Claude RAY | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Véronique GIROMAGNY | (Métropole de Lyon) |
| Pierrick LELARD | (Collonges au Mt d'Or) | donne pouvoir à | Michel GUINARD | (St Cyr au Mt d'Or) |
| Alain LEGRAS | (Corbas) | donne pouvoir à | Anne REVEYRAND | (Métropole de Lyon) |
| Philippe PERARDEL | (St Germain Mt d'Or) | donne pouvoir à | Jean-Philippe CHONÉ | (Communay) |

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-31 sur les contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2019 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy ;

Considérant que l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, président ;

Le Comité syndical

PREND ACTE des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2019 ;

ADOpte la liste des demandes de l'autorité concédante, dont seront saisis le distributeur et le fournisseur.

Nombre de délégués votants : 19 (58 voix)
Nombre de délégués avec 4 voix : 13 (dont 4 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 1 voix : 6

Nombre de suffrages exprimés : 16 (55 voix)
Nombre d'abstention : 3 (3 voix)
Majorité simple

SIGERLy

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Pour : 16 (55 voix)

Contre : 0

Abstention(s) : 3 (3 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.